



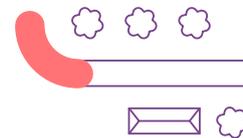
# MASTER MEEF

## FORMATION CONTINUE - REPRISE D'ÉTUDES

Vous êtes salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, en reprise d'études et vous souhaitez vous orienter vers l'enseignement, l'encadrement éducatif ou l'ingénierie de formation.

L'INSPÉ de l'académie de Paris vous propose d'intégrer en formation continue le master MEEF (4 mentions et 25 parcours) qui prépare aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Les différentes mentions et les parcours peuvent être consultés sur le site de l'INSPÉ.

Ce Master est construit en partenariat avec les établissements d'enseignements supérieurs parisiens : Sorbonne Université, Université Panthéon Sorbonne, Université Sorbonne-Nouvelle, Université de Paris, INALCO et avec le rectorat de l'académie de Paris.



### Conditions d'accès en première année de Master MEEF :

- Avoir une licence ou un titre équivalent ou,
- une Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP).

### Candidatures et inscriptions :

#### **Préinscriptions**

En tant que salarié, demandeur d'emploi, profession libérale en reprise d'études, vous relevez de la formation continue. Dans ce cas, vous pouvez vous renseigner auprès du pôle reprise d'études / validation d'acquis de l'INSPÉ.

Les préinscriptions s'effectueront à partir d'**avril 2021** sur le site :

<https://candidature.inspe-paris.fr>

Au moment de votre préinscription, vous devez renseigner en ligne votre dossier et joindre à ce dernier les pièces justificatives demandées qui sont indiquées sur le site.

**Elles sont disponibles sur le site de l'INSPE : Devenir enseignant ou CPE / Reprendre des études / Candidater en master MEEF.**

#### **Admissions**

Votre admission dépend d'une commission pédagogique, qui examine votre dossier de préinscription et vous communique le résultat à partir de juin.

En ce qui concerne le premier degré, la commission prendra en compte les résultats des tests en français, en mathématiques et en culture générale sur le système éducatif (sous réserve de l'ouverture de cette épreuve pour l'année 2021-2022), ainsi que l'entretien de motivation.

Ces épreuves se dérouleront sur convocation au mois de juin.

#### **Inscriptions**

L'inscription s'effectue auprès du pôle de reprise d'études/VA pour les mentions suivantes :

- La mention 1<sup>er</sup> degré,
- La mention 2<sup>nd</sup> degré parcours Documentation,
- La mention Pratiques et Ingénierie de la Formation à l'exception du parcours formation de formateurs qui a lieu à l'Université de Paris.

Pour les autres parcours de la mention 2<sup>nd</sup> degré et la mention encadrement éducatif, l'inscription a lieu auprès de l'une des Universités partenaires qui gère le parcours concerné (voir plaquette du master MEEF).



### Tarifs reprise d'études

Une tarification spécifique est mise en place à l'INSPÉ pour les adultes en reprise d'études : droits d'inscription (243€ tarif à titre indicatif) plus les frais de formation par mention, fixés sur la base du revenu imposable du foyer, selon un barème établi par Sorbonne Université.

### Les validations d'acquis VAPP et VAE à l'INSPÉ :

#### Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)

La VAPP permet d'accéder à un niveau de formation pour lequel vous n'avez pas le titre ou le diplôme requis. Si vous relevez de ce dispositif, vous devez contacter le pôle de reprise d'études/VA de l'INSPÉ pour les mentions suivantes :

- 1er degré,
- 2nd degré parcours documentation,
- Pratiques et Ingénierie de la Formation à l'exception du parcours formation de formateurs qui a lieu à l'Université de Paris.

Pour les autres mentions ou parcours, vous devez contacter l'université concernée (voir carte des formations sur le site de l'INSPÉ).

#### Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Vous souhaitez faire reconnaître vos compétences et obtenir la totalité ou une partie du master MEEF sur la base de l'expérience.

La VAE est une procédure qui vous permet de démontrer que vos acquis professionnels et personnels correspondent aux connaissances et compétences exigées pour l'obtention totale ou partielle du diplôme visé.

#### Tarifs des dispositifs de validation

VAPP :

- 500€ sans accompagnement
- 1000€ avec accompagnement

VAE :

- Recevabilité : 200€
- Accompagnement : 1800€

Jury :

- 1000€ + droits d'inscription : 243€ (à titre informatif pour 2020)

**Vous pouvez consulter les procédures relatives aux validations sur le site de l'INSPÉ : Devenir enseignant / Reprendre des études / VAPP et VAE.**

Candidature à partir d'avril 2021 à l'adresse :  
<https://candidature.inspe-paris.fr>

#### Lieux d'enseignement

INSPÉ de l'académie de Paris et sites des établissements partenaires

#### Contact

reprise-etudes@inspe-paris.fr  
01 40 50 25 74  
Bureau A 110, site Molitor

Plus d'infos sur :

[www.inspe-paris.fr](http://www.inspe-paris.fr)